

r-Parliamentary Union

For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5 Case postale 330 1218 Le Grand-Saconnex Geneva – Switzerland www.ipu.org

Déclaration de l'UIP

Forum 2018 des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit

« Le rôle des parlements dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit »

Martin Chungong
Secrétaire général de l'UIP
Président de la deuxième session du Forum

22 novembre 2018

Excellences, Madame la Haute-Commissaire, Monsieur le Vice-Président du Conseil, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de présider la deuxième session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Je tiens à féliciter le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour le choix du thème de cette session, qui met l'accent sur le rôle que jouent les parlements dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Le monde connaît actuellement une période difficile. Près de 70 millions de personnes, dont 25 millions de réfugiés, ont été forcées de quitter leur foyer, en grande partie à cause de conflits violents. Les menaces qui pèsent sur la démocratie et les droits de l'homme sont de plus en plus grandes. Le discours politique se nourrit de l'émotion suscitée par les événements et devient imprévisible, dangereux. Les sociétés sont de plus en plus clivées. L'approche du "nous" contre "eux" laisse peu de place à la tolérance, et encore moins à la compréhension ou à l'empathie, surtout si "eux" ne sont pas du même bord politique que "nous", ou qu'ils ont tout simplement l'air différent.

L'expansion des réseaux sociaux, dont on a d'abord cru qu'ils constitueraient un outil rassembleur, a remis en question nos modes de dialogue et de compréhension d'autrui. D'aucuns soulignent que la vitesse de propagation des informations mensongères, l'accessibilité et la complexité croissante des technologies, le manque de transparence, la facilité avec laquelle tout un chacun peut publier n'importe quel contenu de façon anonyme, sont autant de dangers qui menacent les démocraties, les institutions, et le cœur même de nos sociétés.

Dès lors, comment envisager ces bouleversements inquiétants ? Comment faire pour défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit ?

Pour prendre à bras le corps les défis contemporains, il faut commencer par reconnaître que la démocratie n'est pas un système parfait, qu'elle a ses propres points faibles et qu'elle peut être source de tensions. La démocratie fait montre d'une certaine lenteur, ce qui constitue un véritable obstacle dans le monde actuel, où tout s'accélère. En cause sa nature chronophage, inclusive et consultative. La démocratie est un système intrinsèquement imprévisible et parfois chaotique... mais c'est également ce qui fait son intérêt.

La démocratie montre également ses faiblesses quand le côté sombre de la nature humaine est sollicité. Aujourd'hui, le modèle économique de la politique et celui des réseaux sociaux sont de plus en plus similaires : l'idée est de se rapprocher au plus près des individus en suscitant la colère et la peur. A cause notamment de la désinformation et du ciblage individuel des messages politiques, les gens se coupent les uns des autres au point que des désaccords mineurs prennent soudain des proportions sans précédent. Cela dit, les tensions ne sont pas toujours néfastes : tant que les gens reconnaissent qu'il existe des différences et qu'ils sont prêts à chercher ensemble des solutions, elles peuvent même être une bonne chose.

Voilà qui m'amène à aborder l'idée selon laquelle la démocratie, si elle est bien gérée, est le seul moyen viable de rassembler librement les peuples autour d'une cause commune. En effet, malgré certaines difficultés, ou, si vous préférez, certains points faibles que présente la démocratie, le système de gouvernement démocratique reste le seul qui permet l'autocorrection et la reddition de comptes. Seule la démocratie offre une plate-forme d'expression aux voix dissidentes. Elle permet à tout un chacun de se faire entendre et réduit par là même le risque de conflit violent. Elle protège également le droit à la liberté d'expression. Qui plus est, elle consacre le droit de chaque personne à prendre part à la conduite des affaires publiques – un droit fondamental. Par conséquent, la démocratie est au cœur de l'idée de base selon laquelle nous sommes tous égaux devant la loi et devrions tous pouvoir contribuer à tracer la voie de nos pays respectifs.

Dans l'idéal, les parlements devraient donc refléter au plus près la société. Cela signifie qu'ils devraient être composés pour moitié de femmes et pour moitié d'hommes et représenter équitablement toutes les catégories sociales – jeunes, personnes âgées, minorités ethniques, nationales et religieuses. La vraie démocratie exige que les majorités respectent les opinions et les droits fondamentaux des minorités et fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour faire respecter leurs intérêts. Dans une véritable démocratie, il n'y a pas de place pour les mentalités de type "tyrannie de la majorité" ou "tout au vainqueur".

Pour relever efficacement les défis contemporains, les parlements doivent renforcer leurs institutions, les rendre plus inclusives, les doter de règles équitables, et donner des orientations morales fermes pour faire avancer les débats nationaux. Même si de nombreux citoyens aspirent à plus de simplicité, il est du devoir des parlementaires de s'appuyer sur des faits et non sur des ressentis pour défendre leurs idées. Il est essentiel que les parlementaires adoptent une dialectique politique éthique et qu'ils utilisent les données avec discernement pour orienter les politiques et les décisions. Le langage employé est extrêmement important. Si personne ne conteste que les discours de haine sont répréhensibles sur le plan tant moral que juridique, il y a quelque chose de beaucoup plus insidieux qui se joue aujourd'hui dans le débat politique. Qualifier ses adversaires politiques d'"ennemis à éliminer", d'"idiots" ou de "traîtres" ne peut que nuire au dialogue dont nous avons désespérément besoin pour œuvrer ensemble. Les parlementaires doivent se garder d'employer un tel langage et interpeller publiquement ceux qui s'en servent à des fins politiques.

Au vu de la diffusion accrue d'informations engagées et de la montée en puissance des médias propageant de fausses informations, les parlements peuvent faire plus pour promouvoir un journalisme d'investigation impartial. Ils ont également le devoir d'encourager la tenue de débats, voire l'établissement de lois, pour définir le rôle des plates-formes de réseaux sociaux dans la lutte contre les informations mensongères et aider les électeurs à faire la part des choses, notamment en période électorale. Parallèlement, les parlements ont un rôle crucial à jouer pour protéger la liberté d'expression, y compris celle de leurs propres membres, afin qu'ils puissent travailler sans craindre des représailles. En plus de préserver un espace pour l'opposition politique, les parlements peuvent également contribuer à créer un environnement accordant toute sa place à la société civile. Les parlements peuvent aussi contribuer à transmettre les valeurs démocratiques et les bienfaits de l'égalité, de la compréhension, de la tolérance et du compromis dans les écoles et la société au sens large.

Les parlementaires ont la lourde responsabilité de veiller à ce que la prise de décision politique ne soit pas contrôlée par des groupes d'intérêt économique. A l'ère de la

satisfaction immédiate, les politiques doivent penser sur le long terme plutôt que de se concentrer sur les retombées à brève échéance, même si cela implique de transmettre aux électeurs un message difficile, impopulaire, qui compromet leur réélection. En définitive, la démocratie ne consiste pas seulement à préserver des processus mais aussi à obtenir des résultats en faveur de l'égalité, du respect et de la dignité humaine, qui rendent justice à notre responsabilité de protéger la planète pour les générations futures.

Il faut se féliciter des nombreux exemples d'actions parlementaires bénéfiques ayant permis aux parlements et à leurs membres d'avoir un impact sur la vie des gens. Les parlements se sont considérablement impliqués pour tenter d'éradiquer les facteurs de conflits potentiellement violents. De même, ils résolvent de plus en plus de problèmes engendrés par les réseaux sociaux. Ils pratiquent également davantage l'introspection et prennent des mesures pour être plus efficaces et à l'écoute des besoins des gens – notamment en se servant des réseaux sociaux pour entrer en contact avec la population, en ouvrant leurs portes au public, en publiant leurs travaux en ligne et en sollicitant l'avis des citoyens en temps réel. Je me réjouis à la perspective d'entendre, au cours de ce Forum, une foule d'exemples concrets de bonnes pratiques parlementaires dans ces domaines.

Les parlements sont en outre de plus en plus tenus informés des processus internationaux et associés à ces derniers. C'est fondamental. En effet, les accords conclus à l'ONU ou dans le cadre de traités internationaux auront peu de retombées dans la pratique si les parlements ne sont pas impliqués. Il en va de même des travaux des mécanismes de l'ONU en matière de droits de l'homme. C'est un domaine où, là encore, nous entrevoyons une évolution encourageante vers une action parlementaire plus forte et une coopération accrue entre l'ONU et les parlements.

Le présent Forum se tient à une date très proche du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte fondateur a été adopté à une époque où le monde venait une fois de plus de connaître les horreurs de la guerre. La Déclaration universelle des droits de l'homme était donc une sorte de lueur d'espoir, une source d'inspiration pour bâtir un monde meilleur en faveur de tous, et une façon de rappeler que la paix n'est jamais acquise. Les valeurs énoncées dans la Déclaration universelle sont fondamentales et toujours aussi pertinentes aujourd'hui qu'il y a 70 ans.

En célébrant le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le cadre de notre Assemblée, qui s'est tenue récemment, nos Parlements membres se sont penchés sur la responsabilité qui leur incombe en matière de défense des droits de l'homme. Ils ont estimé à l'unanimité qu'ils devaient exercer pleinement leurs pouvoirs, au moyen de leurs fonctions législatives et de contrôle ou à travers des campagnes d'information du public, pour défendre les droits de toutes les personnes vivant sur leur territoire. A l'Assemblée de l'UIP, les parlementaires ont tenu à réaffirmer leur attachement à la Déclaration universelle, à ses idéaux et à ses principes, et ont adopté une déclaration qui expose clairement les mesures qu'ils envisagent de prendre.

J'espère que le présent Forum sera l'occasion d'entendre des récits d'expériences positives en matière d'action parlementaire dans le domaine des droits de l'homme, desquels nous pourrions nous inspirer. J'espère également que le Forum contribuera à renforcer les effets de synergie entre les parlements et les mécanismes de l'ONU en matière de droits de l'homme, comme c'est déjà le cas avec le Conseil des droits de l'homme et le Comité de la CEDEF.

Il est impératif que nous tirions le meilleur parti de ces deux jours ensemble. Je vous encourage donc à réfléchir aux recommandations concrètes que nous pourrions adopter pour aller de l'avant.

Je vous remercie.